

DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021
AU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 INCLUS
de 9 heures à 18 heures

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
AVENUE DE L'ABBÉ PIERRE**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2211-2, L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la route, notamment l'article R.417-10,

Vu le Code pénal, notamment l'article R.610-5,

Vu le Règlement de Voirie Communal,

Vu l'arrêté 143/2020 du 16 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Stéphane DELAGNEAU, conseiller municipal,

Considérant une ouverture de chambre de tirage Telecom réalisée pour un raccordement au réseau de la fibre optique, au droit du 2 avenue de l'Abbé Pierre, pour le compte de l'entreprise PRO FIBRE sise 20 rue Lebrun, 75013 PARIS, par l'entreprise

CIRCET sise 54 route d'Epinal, 88190 GOLBEY,

Considérant ce qui précède et afin de maintenir la sécurité de tous les usagers, il est nécessaire de réglementer provisoirement la circulation avenue de l'Abbé Pierre,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : L'entreprise CIRCET est autorisée à réaliser une ouverture de chambre de tirage Telecom pour un raccordement au réseau de la fibre optique, au droit du 2 avenue de l'Abbé Pierre, sur une journée dans la période du mardi 21 septembre 2021 au mercredi 23 septembre 2021 inclus, de 9 heures à 18 heures, et ce, suivant les articles 2 à 4 inclus.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules, de toute nature, se fera au droit de l'intervention de l'entreprise CIRCET, 2 avenue de l'Abbé Pierre, sur la voie de gauche.

ARTICLE 3 : La circulation des véhicules, de toute nature, sera limitée à 30 Km/h au droit de l'intervention de l'entreprise CIRCET, avenue de l'Abbé Pierre.

ARTICLE 4 : La signalisation routière nécessaire à la sécurité et à la réalisation du chantier, sera mise en place par l'entreprise CIRCET, sous leur entière responsabilité, et ce, 48h avant le début du chantier, conformément aux règles fixées par l'instruction interministérielle relative à la signalisation temporaire. Elle sera entretenue tout au long de l'exécution du chantier par le pétitionnaire.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, inscrit au registre des arrêtés municipaux, transmis par voie électronique à la Préfecture d'Evry. Une ampliation du présent arrêté sera adressée pour son exécution ou son application à :

- Madame le Maire et les agents de la Police Municipale de la ville de LONGJUMEAU,
- Madame la Directrice Générale des Services de la ville de LONGJUMEAU,
- Madame la Directrice Générale Adjointe en charge de l'Aménagement durable de la ville de Longjumeau,
- Madame le Commissaire de Police, Chef de la Circonscription de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de LONGJUMEAU,
- Les entreprises de transports en commun RATP, Daniel Meyer-Keolis et CEAT,
- Le SIOM de la Vallée de Chevreuse,
- La Communauté Paris-Saclay,
- L'entreprise CIRCET,
- L'entreprise PRO FIBRE.

Fait à Longjumeau,

le 10 SEP. 2021

Stéphane DELAGNEAU

Conseiller municipal
délégué à l'Espace public
et aux Travaux en
entreprise du
patrimoine bâti

Affiché et publié du 10 SEP. 2021

Au 111111 2021

Certifié exécutoire le 10 SEP. 2021



Acte à classer**A346-21**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-09-10T16-37-07.00 (MI232306679)

Identifiant unique de l'acte : 091-219103454-20210910-A346-21-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : réglementation temporaire de la circulation avenue
de l'Abbé Pierre du mardi 21 septembre 2021 au jeudi
23 septembre 2021 inclus de 9h à 18h

Date de décision : 10/09/2021



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. VoirieActe : A346-21.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/09/21 à 16:37

Par CHIES GLADIS

Transmis

Date 10/09/21 à 16:37

Par CHIES GLADIS

Accusé de réception

Date 10/09/21 à 16:46